



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur GERVIN Ludovic ayant donné pouvoir à Monsieur REMONDIN Marc

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :
- Temps de travail (1607 heures)

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2022

Le compte-rendu de la séance du 24 Février 2022 est adopté à l'unanimité.

II) Point financier

2.1 - Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - en fonctionnement pour la Commune : | 147 387,27 € |
| - en investissement pour la Commune : | - 43 066,64 € |

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2022.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.



2.2 - Vote du Compte Administratif 2021

Monsieur Pierre GRILLET est le doyen de séance.

Le Compte Administratif 2021 est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame la Perceptrice.

Monsieur Pierre GRILLET donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 317 379,52 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 396 816,26 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 62 843,88 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à : 133 486,43 €

L'excédent de fonctionnement est de : 70 642,55 €
L'excédent d'investissement est de : 79 436,74 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2021.

2.3 - Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021

Le 30 mars 2022, réuni sous la présidence de Monsieur PAGES,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2021,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF C/1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 113 709,19 €		70 642,55 €	- € - €	- €	- 43 066,64 €
FONCT	181 659,72 €	- 113 709,19 €	79 436,74 €			147 387,27 €

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey





Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et soit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	79 436,74 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 43 066,64 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	104 320,63 €
Total affecté au c/ 1068 :	- 43 066,64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2.4 et 2.5 - Vote des taxes directes locales 2022

La Commission des Finances s'est réunie le 21 Mars 2022 et à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Après explications et échanges sur les nouveaux modes de calcul,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter les taux suivants pour l'année 2022 :

- | | | |
|---------------------------------|---------|--------------------|
| - Taxe foncière | 28,37 % | (nouvelle formule) |
| - Taxe foncière sur le non bâti | 55,18 % | (inchangé) |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



2.6 - Vote du Budget Primitif 2022

La Commission des Finances s'est réunie le 21 Mars 2022.

L'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'année 2021 sont portés au budget.

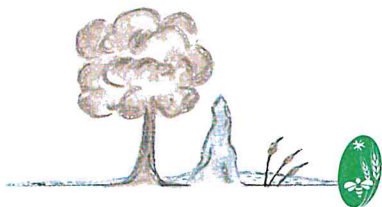
Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 au Conseil Municipal qui l'examine avec attention.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 474 552,68 €

La section d'investissement s'équilibre à : 145 110,69 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	474 552,68	370 232,05
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 104 320,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		474 552,68	474 552,68



INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	102 044,05	145 110,69
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 43 066,64	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		145 110,69	145 110,69

2.7 - Temps de travail 1 607 heures

Dans quelques collectivités territoriales des régimes dérogatoires aux 35 heures ont été maintenus après 2001.

Notre commune, bien que respectant les règles de durée de temps de travail doit délibérer sur ce point.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer la durée annuelle du temps de travail à temps complet, à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) pour le personnel communal.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III) Questions diverses

3.1- Motion SIREDOM

Suite à une réunion du SIREDOM (Syndicat gérant le traitement des ordures ménagères), Monsieur REMONDIN nous informe qu'une motion a été présentée concernant la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).



Cette taxe vise à obtenir une baisse drastique des activités polluantes.
Cette motion exprime le voeu que :

- le gouvernement limite la hausse de l'augmentation de la TGAP en fonction des performances énergétiques des installations
- les montants collectés soient versés à un fond dédié de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour la prévention et le soutien à l'investissement durable dans le traitement des déchets.

Après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la même motion.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.2- Syndicat de Musique

Madame COUVILLERS Virginie propose de communiquer sur l'école de musique avec les différents outils de communication de la commune.

3.2- Problèmes de chiens

Monsieur HARDY Hervé informe le Conseil Municipal d'une recrudescence des personnes se promenant avec des chiens, non tenus en laisse, quelquefois en dehors des chemins, et hors de portée de voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Le Maire.
Patrick PAGES.